

Section 3 – Viande ovine

1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE VIANDE OVINE

Production :

Le cheptel ovin français était de 6,6 millions de têtes en 2023, dont 3,4 millions de brebis allaitantes et 1,4 millions de brebis laitières, ce qui place la France au quatrième rang européen. Avec des variations interannuelles assez irrégulières, mais s’inscrivant dans une tendance longue à la baisse, les abattages d’agneaux de boucherie ont diminué de 37 % en tonnage entre 2000 et 2023.

Importations :

Une **spécificité de la filière ovine française**, avec des implications contraignantes pour les travaux de l’Observatoire, est le **poids élevé des importations dans la consommation** : en 2023, la production de viande ovine des élevages français s’élève à environ 73 000 tec pour une consommation intérieure de 149 000 tec. Ainsi, les importations de viande ovine, de 86 000 tec¹ assurent 58 % de la consommation. Cet approvisionnement provient principalement du Royaume-Uni et en second lieu de l’Irlande, puis de manière moindre, de Nouvelle-Zélande et d’Espagne.

Consommation :

Une **deuxième particularité de la filière** est la **part encore importante du commerce de détail spécialisé** : en 2023, 22 % des volumes d’achats en viande ovine non surgelée sont effectués en boucherie contre 57 % en GMS hors « EDMP »² (Kantar Worldpanel).

La consommation de viande ovine ne représente que 5 % de celle de l’ensemble des viandes fraîches (hors volailles et charcuterie) ; elle porte principalement sur la **viande d’agneau (90 %), non surgelée** (le surgelé représente environ 2 % des ventes au détail en valeur comme en volume). La **saisonnalité de la consommation** est très marquée : le total des achats de viande ovine fraîche tous circuits confondus dans le **mois de Pâques** s’élève à plus de 5 500 tonnes en 2023, alors qu’il est entre 2 000 à 3 500 tonnes le reste du temps (cf. Graphique 70).

Plus de 30 % des achats sont consacrés au gigot frais (par opposition au gigot surgelé, généralement importé). Les autres pièces à griller ou rôtir (côtelettes, épaules...) représentent 50 % des achats en frais. La **consommation** approchée par bilan (production + importations – exportations) s’inscrit dans une **tendance à la baisse** : elle a reculé de 46 % depuis 2000, passant de 278 000 à 148 700 tec en 2023.

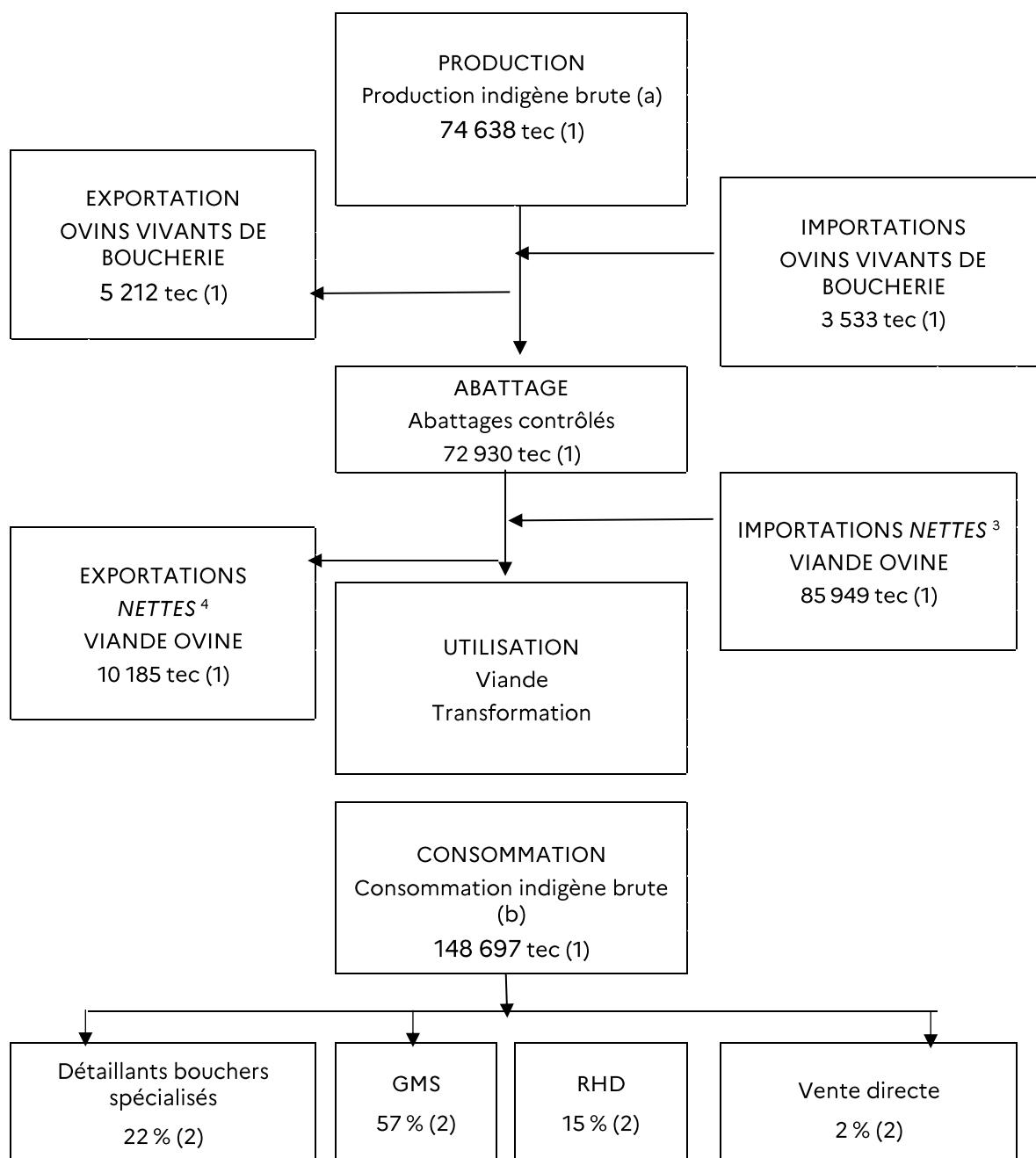
Par ailleurs, la **restauration hors foyer représente 15 % de la consommation** de viande ovine, dont 63 % en restauration commerciale et 37 % en restauration collective (Institut de l’élevage, « Où va l’agneau ? » 2016).

¹ Corrigées des réexportations liées au Brexit, donc résultat de l’opération suivante : importations françaises toutes origines – estimation des réexportations liées au Brexit.

² « Enseignes à Dominante Marque Propre », auparavant désigné par « hard-discount » ou maxi discompteurs, qui pèsent assez peu dans l’offre de viande ovine (environ 3 %).

Schéma 10

Bilan des flux dans la filière viande ovine en 2022



- (a) la production indigène brute d’animaux vivants du pays est obtenue par calcul à partir des abattages augmentés des exportations et diminués des importations totales d’animaux vivants. Elle s’exprime en têtes ou en tonnes équivalent carcasse. Elle diffère de la PIC (production indigène contrôlée) par un redressement appliqué aux abattages contrôlés pour tenir compte de l’ensemble des animaux abattus y compris hors abattoirs (autoconsommation, ventes directes...). Elle s’oppose à la « production nette » de viande qui correspond aux abattages et peut inclure des animaux non « indigènes » importés vivants pour être abattus.
- (b) consommation indigène brute (CIB) : la consommation indigène brute de viande est obtenue par calcul à partir des abattages, augmentés des importations et diminués des exportations totales de viandes (yc. produits à base de viandes, charcuteries, graisses). C’est une consommation apparente mesurée par bilan.

Source: (1) Agreste (SSP) ; données en ligne/[conjuncture animaux de boucherie](#)
 (2) : Institut de l’élevage / GEB « Où va l’agneau ? », 2016

³ Résultat de l’opération : importations françaises toutes origines – estimation des réexportations liées au Brexit.

⁴ Résultat de l’opération : exportations françaises toutes destinations – estimation des réexportations liées au Brexit.

2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE VIANDE OVINE

2.1. Une représentation simplifiée de la formation du prix au détail en GMS du « panier » de viande ovine fraîche et surgelée

Compte-tenu :

- du **poids majeur des importations** (Graphique 69), essentiellement sous forme de viandes fraîches, réfrigérées ou congelées à l'état de carcasses ou de pièces, et marginalement sous forme d'animaux vivants, notamment dans l'approvisionnement des GMS ;
- de **l'absence de données de prix** sortie abattage-découpe des différents articles de viande fraîche issus du traitement des animaux « *indigènes* » et importés ;
- de la quasi **absence d'achat de viande ovine surgelée en GMS** relevé par Kantar Worldpanel depuis 2016.

La représentation adoptée, très schématique, de la composition du prix au détail de la viande ovine en GMS, en matière première et marges brutes est la suivante :

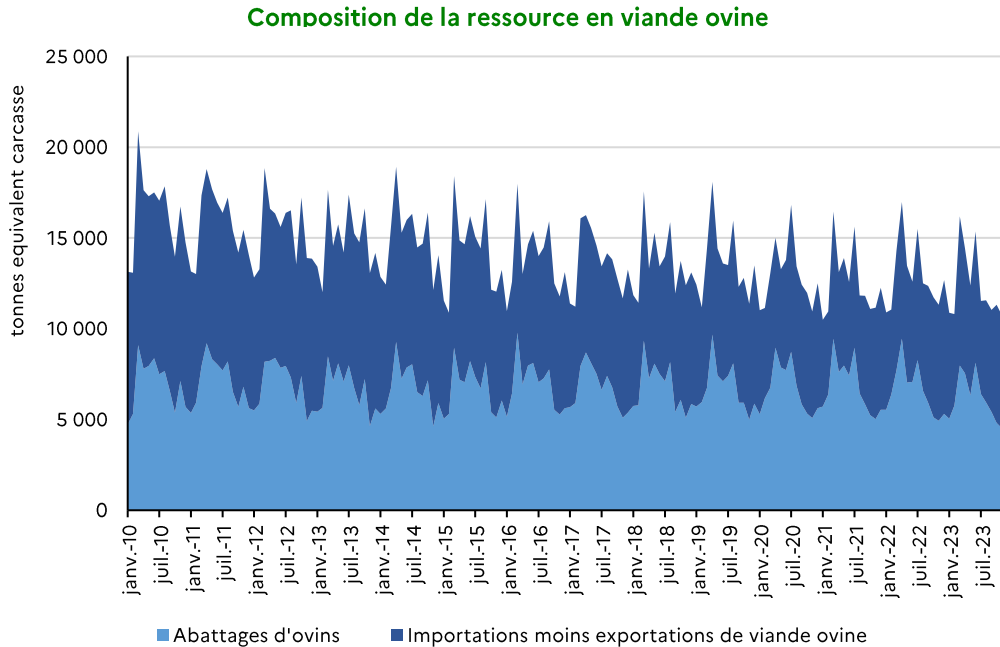
- la ressource à l'amont du circuit est composite et comprend les **produits de l'élevage français** (agneaux, principalement, et animaux de réforme), les **animaux vifs importés** (pour une part relativement limitée) et les **viandes importées** (part importante). Pour calculer la part importée de cette ressource à l'amont, on inclut les viandes importées *fraîches ou réfrigérées*, et les viandes importées *surgelées*, bien que la viande ovine surgelée soit quasi absente des relevés d'achat au détail en GMS par Kantar Worldpanel, et qu'on suppose qu'il n'y ait pas de vente au détail en rayon boucherie de viandes décongelées. On suppose, **faute d'informations plus précises**, que la structure composite de cette ressource (domestique et importée) correspond à celle des ventes en GMS en viande fraîche, ce qui permet de comparer le prix moyen des ventes en GMS avec le prix moyen de la ressource ;
- les animaux vifs, indigènes et importés, sont traités par l'industrie d'abattage-découpe ;
- les produits qui en sont issus sont rejoints par les importations de viandes pour l'approvisionnement des GMS. Faute de données de prix sortie abattage-découpe, on ne peut pas estimer ici un indicateur de marge brute de ce maillon ;
- on est donc amené à se limiter à suivre un indicateur de « *marge brute agrégée aval* » par kg équivalent de viande ovine⁵, recouvrant les valeurs ajoutées à la matière première (animaux « *indigènes* » et importés, importations de viande) par l'industrie, le commerce en gros en viande et la distribution en GMS.

Le produit suivi au détail est un « panier » de morceaux de viande fraîche (côtelettes, gigots, morceaux à braiser ou à bouillir...). Sa composition présente des **variations saisonnières** et des tendances de long terme. Les **variations saisonnières sont volontairement figées**, quelle que soit l'année, à celles observées la dernière année (Graphique 70) : le **prix moyen du « panier » varie donc uniquement sous l'effet des variations de prix** de ses composants et sous l'effet des variations saisonnières de sa composition du panier, mais **pas sous l'effet des modifications de cette saisonnalité**.

⁵ Rappel : afin de tenir compte du rendement en viande de la carcasse, les valeurs de tous les produits aux différents stades de la filière doivent être exprimées dans la même unité, soit le kg de carcasse (option retenue ici), soit le kg de viande telle que vendue au détail. Le rendement de carcasse ovine en viande est estimé en moyenne à 80 %. Le passage des valeurs par kg équivalent carcasse aux valeurs par kg de viande « sans os » se fait en divisant les premières par 0,8. Faute de données précises, les pertes de matière autres que celles liées au rendement de la carcasse en viande, tant dans l'industrie qu'en GMS (freinte, démarque inconnue, élimination pour dépassement de date limite de consommation, déchets de coupe au détail, ...) sont prises en compte forfaitairement par un taux global de 95 %.

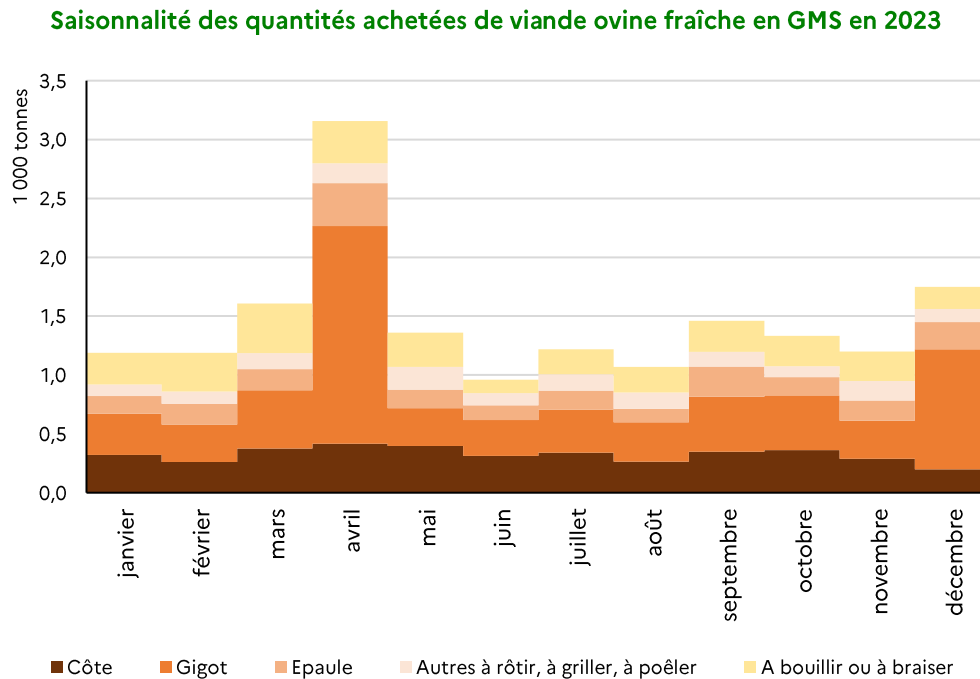
La **valorisation des coproduits** de la carcasse (abats, notamment) devrait être prise en compte et diminuer le coût matière première pour l'industrie en cas de valorisation positive, ou l'augmenter dans le cas contraire. **Faute de données précises**, cet élément n'est pas intégré. Le coût de la matière première par kilogramme de viande au détail s'en trouve probablement majoré.

Graphique 69



Source : OFPM d'après SSP et Eurostat

Graphique 70



Source: OFPM d'après Kantar Worldpanel

2.2. Les sources de données de prix utilisées

Stade entrée abattoir :

Le prix moyen des carcasses entrée-abattoir, issues de l'élevage français provient des cotations régionales des ovins de boucherie entrée-abattoir, réalisées par FranceAgriMer, qui calcule à partir de ces données un « **prix moyen pondéré des agneaux de boucherie** », agréant donc les cours de différentes catégories d'agneaux dans diverses régions. Cette donnée constitue la **principale référence nationale utilisable en filière ovine** par l'Observatoire comme prix « à la production »⁶.

Importations :

Les valeurs et volumes, et donc le prix moyen des **animaux importés**, sont fournis par les **statistiques douanières**.

Les valeurs et les volumes, et donc le prix moyen de la **viande ovine importée** (fraîche ou réfrigérée sous forme de carcasses ou de pièces), sont fournis par la même source.

Stade détail :

Le prix moyen de vente au détail **en GMS** (hypermarchés et supermarchés, hors maxi discompteur) des viandes ovines fraîches, hors surgelés, abats et viandes élaborées, est fourni par **Kantar Worldpanel**. Il s'agit d'un prix moyen pondéré par les quantités achetées.

Comme mentionné plus haut, le prix considéré est celui d'un **panier de composition saisonnière** fixé sur celle de l'année 2023.

⁶ Comme vu précédemment, il ne s'agit pas nécessairement du prix rémunérant l'éleveur, les activités commerciales en amont de l'abattoir sont également créatrices de valeur dans la filière.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DES PRIX AU DÉTAIL EN GMS DE LA VIANDE OVINE

Compte-tenu de la méthode retenue, la composante « *matière première* » du prix au détail d'un kg de viande ovine présente ici trois « *couches* » :

- la matière première provenant de l'élevage domestique ;
- la matière première importée en vif (peu importante) ;
- la matière première importée sous formes de carcasses, découpes, pièces fraîches ou réfrigérées.

Depuis 2007, la part de la matière première est supérieure à la part de l'indicateur de marge brute agrégée de l'aval.

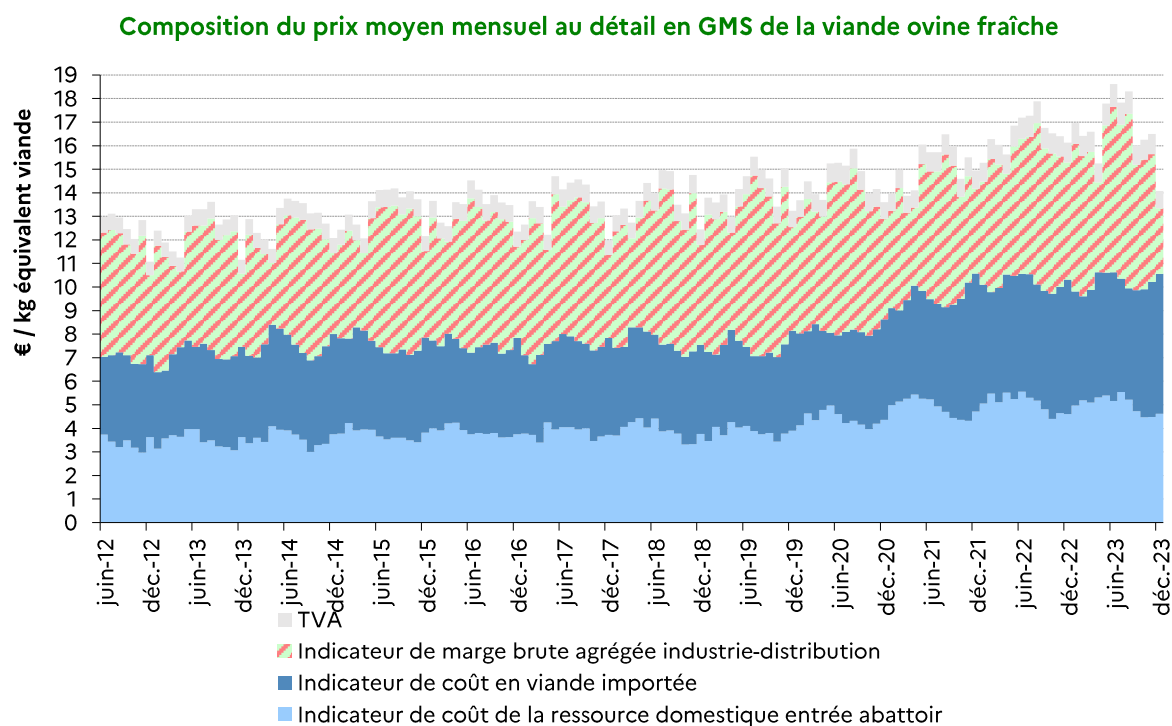
En 2023, l'indicateur de **coût de la matière première globale est resté stable par rapport à l'année précédente**. Cependant, il y a des disparités entre les composantes domestique et importée.

Malgré l'augmentation du prix moyen de l'agneau français, le **coût de la matière première domestique dans le panier de viande ovine vendu au détail a reculé** par rapport à 2022. La **baisse importante de la production française** de viande ovine (- 8,0 %), plus prononcée que celle de la consommation (- 4,3 %), et la **stabilité des importations** ont modifié cette répartition globale. **La part de la production française dans la consommation totale de viande a ainsi diminué**, réduisant le coût de la matière première nationale dans le panier de viande étudié.

Bien que les **importations de viande ovine soient restées stables** comparées à 2022, **leur part dans la consommation a ainsi augmenté**, entraînant une **hausse du coût de la matière première importée** malgré la baisse du prix à l'importation.

L'indicateur de **marge brute industrie-distribution et le prix moyen au détail**, comme le coût de la matière première, se sont **stabilisés en 2023 en dépit du contexte inflationniste**. Le coût de la matière première **avait déjà augmenté dès 2020**, entraînant une **compression des marges en aval**. En 2022, l'aval a **reconstitué ses marges brutes**.

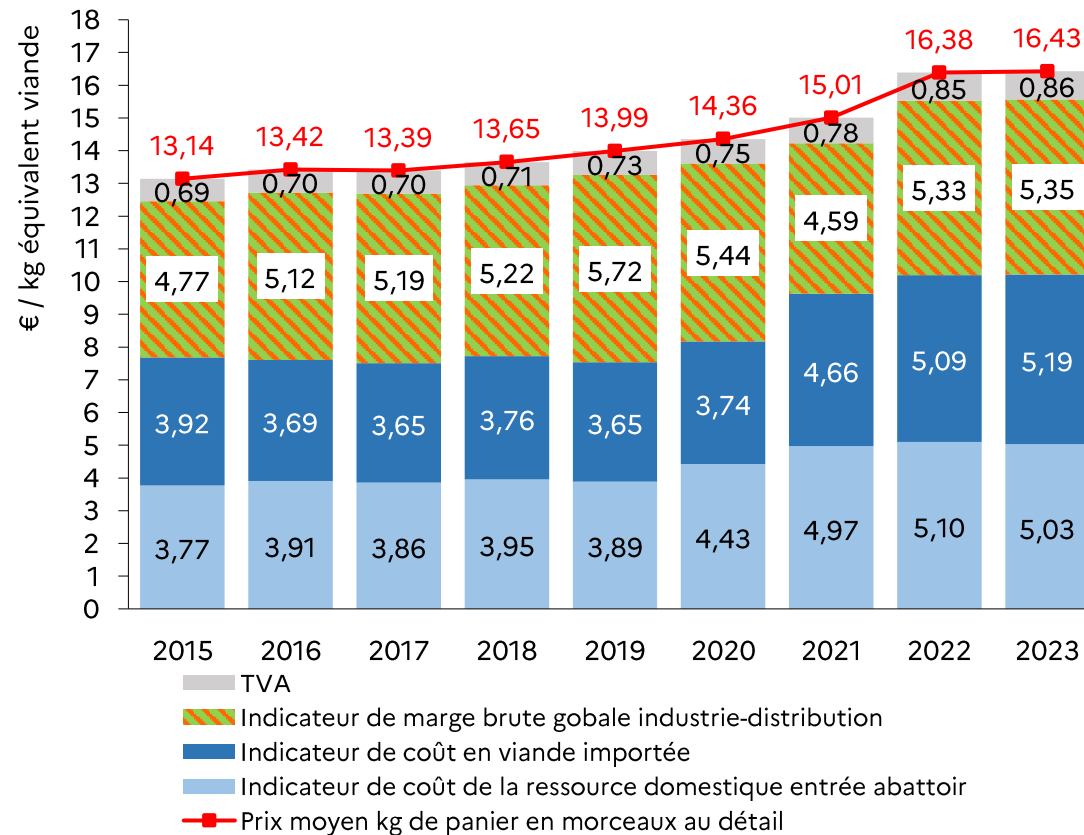
Graphique 71



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Eurostat, SSP et Kantar Worldpanel

Graphique 72

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS de la viande ovine fraîche

**Points d'attention :**

- Faute de source de prix de vente industriel, la marge brute en aval est agrégée abattage-découpe et GMS ;
- Les importations représentent plus de la moitié de la consommation.

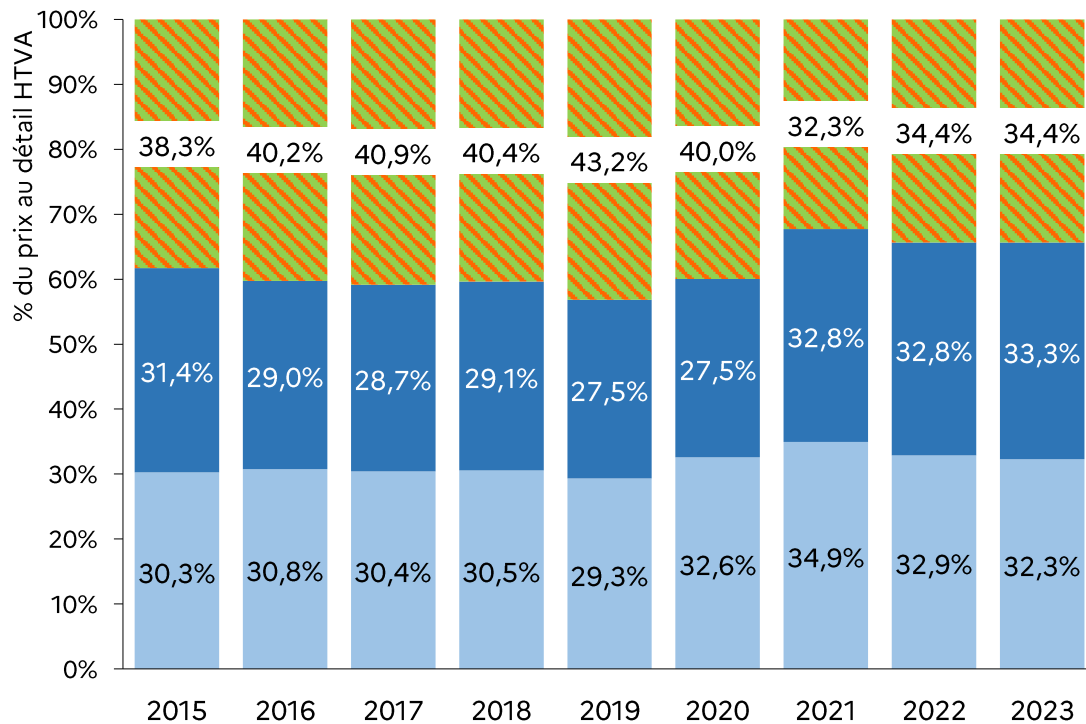
Lecture :

- L'aval a amorti la hausse du coût de la matière première dès 2021 en comprimant sa marge brute, dans un contexte de stabilité des autres charges ;
- En revanche, l'aval reconstitue partiellement sa marge brute en 2022, année de retour d'inflation ;
- En 2023, malgré la poursuite de l'inflation, prix au détail, coût global de la matière première agricole et marge brute aval sont stables.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Eurostat, SSP et Kantar Worldpanel

Graphique 73

Composition en pourcentage du prix moyen annuel HTVA au détail en GMS de la viande ovine fraîche



■ Indicateur de marge brute globale industrie-distribution

■ Indicateur de coût en viande importée

Points d'attention :

- Faute de source de prix de vente industriel, la marge brute en aval est agrégée abattage-découpe et GMS ;
- Les importations représentent plus de la moitié de la consommation.

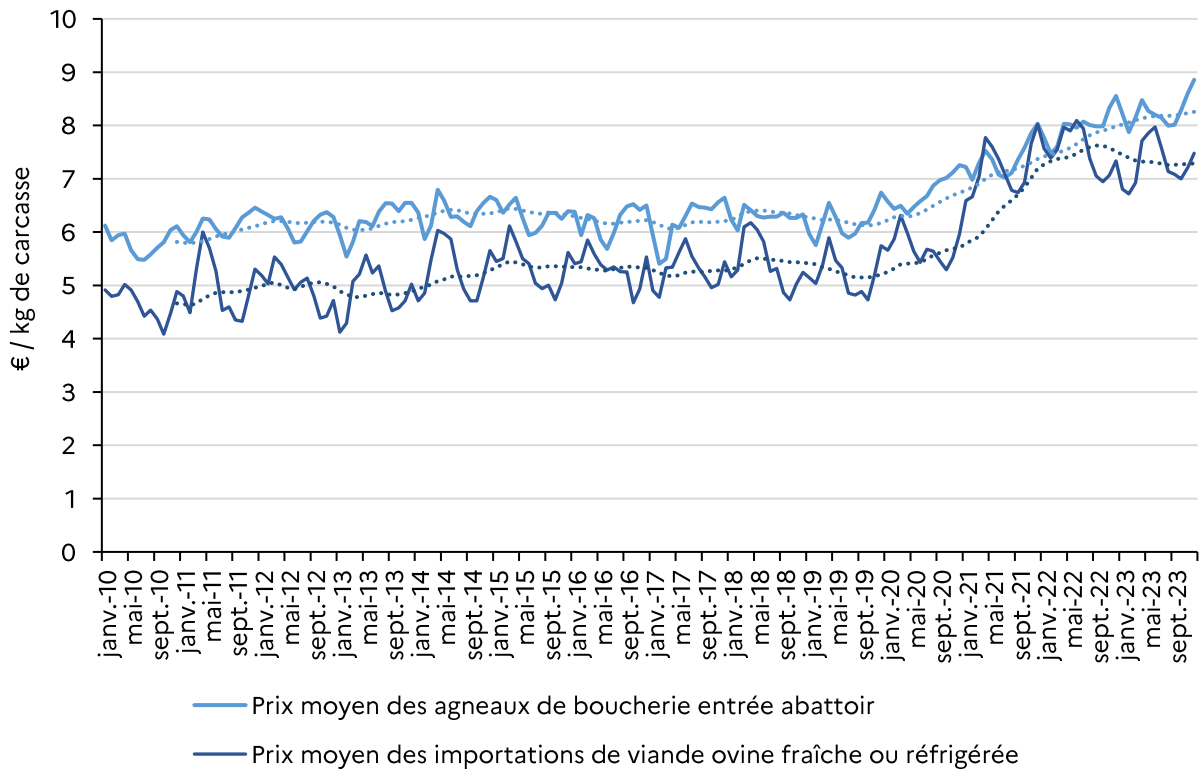
Lecture :

- La part de la matière première agricole a progressé en 2021 ;
- Elle reste depuis à un niveau supérieur à celui de 2015-2020.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Eurostat, SSP et Kantar Worldpanel,

Graphique 74

Prix entrée-abattoir des agneaux et prix à l'importation des viandes ovines



Source : OFPM d'après FranceAgriMer, douane française

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES D'ÉLEVAGE OVIN VIANDE ET COÛT DE PRODUCTION DES OVINS VIANDE EN ÉLEVAGE

4.1. Compte de résultat des exploitations d'élevage spécialisées en production de viande ovine

Sur la période 2010 - 2022, l'échantillon des exploitations d'élevage spécialisées en production de viande ovine issu du Rica est constitué de 137 à 193 unités. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 3 898 à 8 109 exploitations spécialisées. Pour cet ensemble, la production d'ovins viande constitue plus de 81 % de la production de l'exercice nette des achats d'animaux.

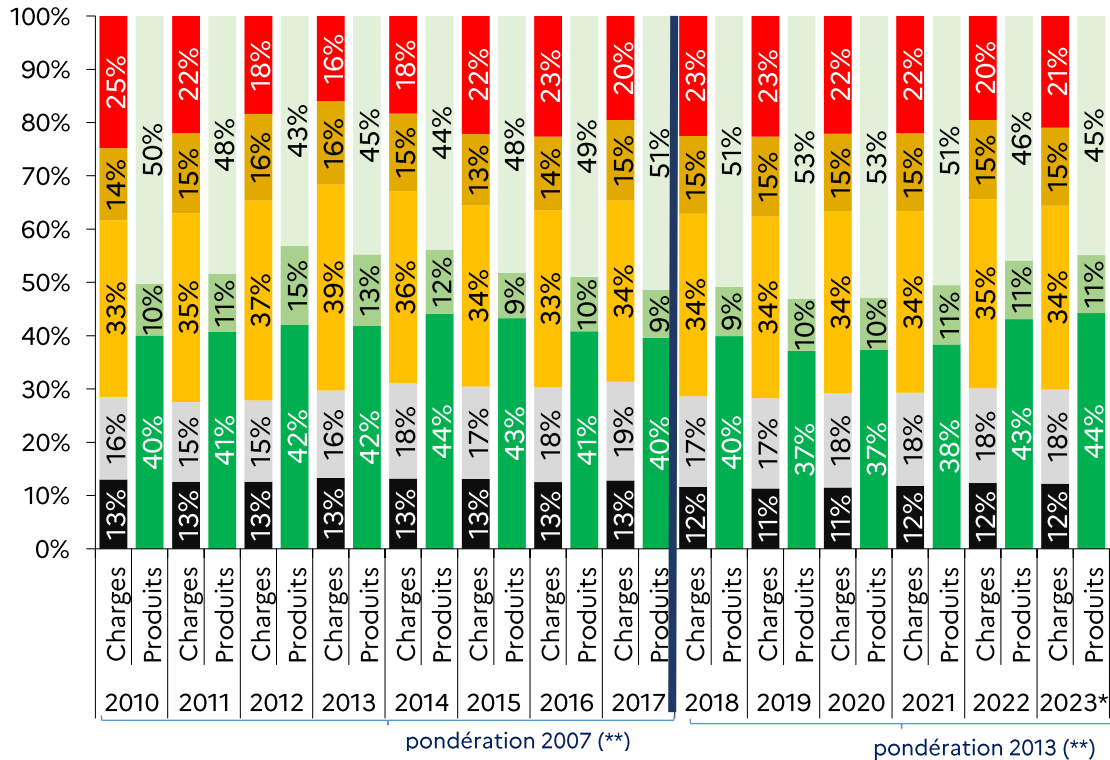
En 2022, le produit viande ovine et les autres produits augmentent respectivement de 24 % et 9 % par rapport à 2021. Les charges courantes ont augmenté de 14 %. Ainsi, le ratio du résultat courant avant impôt rapporté à l'ensemble des produits courants⁷ diminue (- 2 %) en 2022.

Les résultats 2023 sont simulés. L'IPPAP ovins 2023 (Insee) est appliqué au produit viande ovine 2022 pour calculer la valeur de ce produit en 2023. L'IPAMPA ovins viande (Idele) est utilisé pour simuler le prix de l'aliment du bétail d'une part et des charges externes et autres approvisionnements d'autre part. Une simulation de l'évolution des aides de la PAC 2023 suite à sa réforme et des aides conjoncturelles issue des élevages bovins viande (toute typologie confondue) du réseau Inosys (Idele) a été appliqué aux subventions d'exploitation. Cette méthode ne tient donc pas compte de l'adaptation des exploitations. Les autres charges et produits sont maintenus au niveau de 2022. En 2023, le produit viande ovine augmente de 4 % alors que les subventions d'exploitation diminuent de 1 %. Le coût de l'aliment reste stable (-0,2 %), et les autres biens et services de consommation diminuerait de - 2 %. Ainsi, le résultat courant avant impôt augmente de 8 %.

⁷ L'ensemble des produits courants comprend les produits d'exploitation (y.c. subventions d'exploitation) et les produits financiers courants mais ne comprennent pas les produits exceptionnels

Graphique 75

Structure du compte de résultat moyen des exploitations d'élevage spécialisées en production de viande ovine



- Subventions d'exploitation
- Autres produits
- Viande ovine
- Résultat courant avant impôt
- Aliments du bétail achetés
- Charges externes et autres approvisionnements
- Amortissements
- Fermages, charges financières, impôts et taxes, assurances et frais de personnel salarié

(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

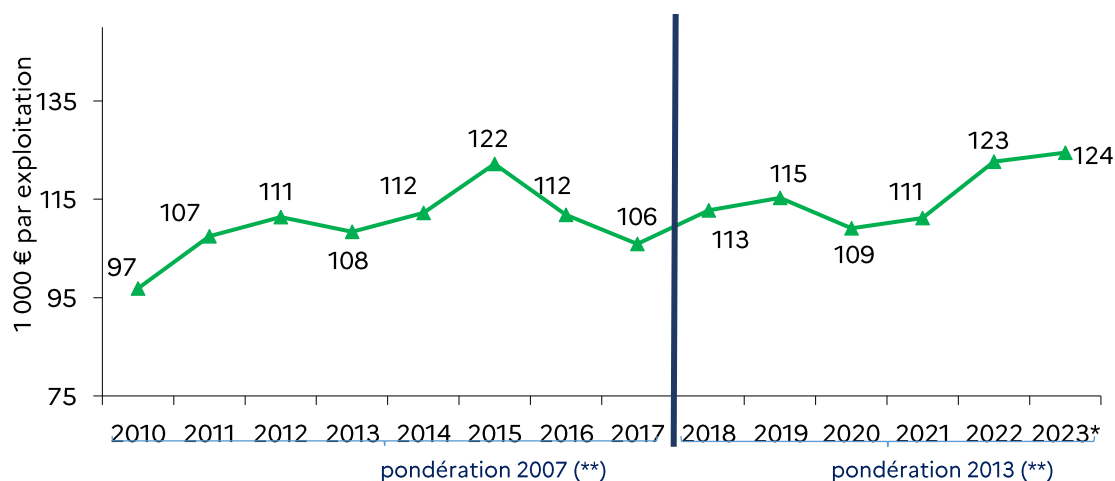
(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération: les données à partir de 2018 sont en pondération 2013; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Source: OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2023

Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 75 (voir point 2.4. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 76

Montant moyen des produits courants par exploitation spécialisée en production de viande ovine



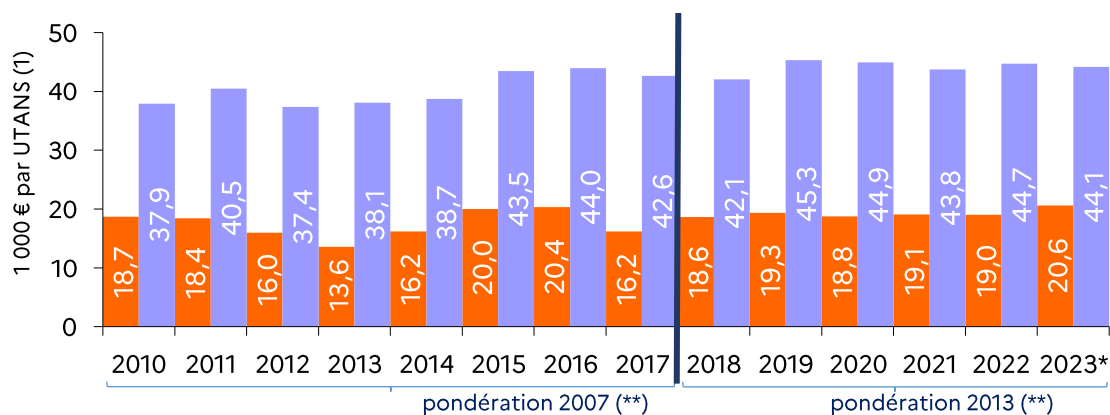
(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération: les données à partir de 2018 sont en pondération 2013; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2023

Graphique 77

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations d'élevage ovin viande spécialisées



■ Résultat courant avant impôt par UTANS (1) ■ Subventions d'exploitation par UTANS (1)
(1) unité de travail annuel non salarié

(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération: les données à partir de 2018 sont en pondération 2013; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2023

4.2. Solde disponible et coût de production dans les élevages ovin viande, par système

4.2.1. Solde disponible dans les élevages ovin viande, par système

Suite à la demande du Comité de Pilotage de présenter des résultats issus des coûts de production élaborés par les instituts techniques agricoles comparables entre filières pour la rémunération possible des exploitants, l'Observatoire a mis en place un groupe de travail spécifique à cette question. Il s'est réuni à trois reprises depuis décembre 2022.

Il est ressorti de ces travaux le fait de présenter des résultats sans charges supplétives⁸, sous forme de solde disponible comptable. Ce solde disponible sert notamment à la rémunération de l'exploitant et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales.

Cette estimation, pour la campagne 2023, exprimés en euros pour 1000 litres de lait, est réalisée par l'Observatoire à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage fournies par l'Institut de l'élevage (Idele). Ces exploitations font l'objet d'un suivi annuel de leur fonctionnement et de leurs résultats techniques, économiques et environnementaux. **Leurs résultats économiques suivent les mêmes tendances d'évolution que l'ensemble des exploitations de leur secteur, même si pour des raisons de dimension et d'efficacité, ces résultats sont généralement supérieurs à la moyenne.**

Quatre systèmes d'élevage spécialisés sont étudiés :

- **« Fourragers »** : entre 26 et 44 exploitations selon l'année. Systèmes sans parcours, intensifiés (chargement >1,4 UGB/ha de la Superficie Fourragère Totale - SFT), avec un temps de séjour en bergerie non négligeable et un recours fréquent à l'ensilage d'herbe voire à l'ensilage de cultures fourragères (maïs, sorgho) ;
- **« Herbagers »** : Systèmes peu intensifiés (0,5 < chargement < 1,4 UGB/ha de surface fourragère totale), sans parcours ou peu dépendants des parcours (parcours/SFP < 3), distingués en deux sous-groupes, en fonction des zones d'élevage :
 - Entre 66 et 78 exploitations en zones de plaines ou herbagères : zones de cultures dominantes ou mixtes cultures-élevages, zones de cultures fourragères, zones herbagères,
 - Entre 36 et 43 exploitations en zones pastorales ou de montagne : zones pastorales, des montagnes humides ou de hautes montagnes,
- **« Pastoraux »** : Entre 22 et 30 exploitations. Systèmes extensifs fortement dépendants des parcours individuels (parcours/SFP > 3 et chargement < 0,5 UGB/ha SFT) ou recourant à des parcours collectifs dans le Sud-Est méditerranéen.

Le coût des aliments intra-consommés (issus des cultures de vente de l'exploitation) est calculé sur la base des coûts culturels (de même pour les fourrages) et non sur celle du prix de marché des céréales vendues.

En 2022, dans le système **« Fourragers »**, le total des charges s'élève à 9€ par kilogramme de carcasse. Les produits permettent la couverture des charges comptables constatées et la réalisation d'un solde disponible de 2€ par kg de carcasse.

Dans le système **« Herbagers en zones de plaines ou herbagère »**, le total des charges s'élève à 11€ par kilogramme de carcasse. Les produits permettent la couverture des charges comptables constatées et le versement d'un solde disponible de 3€ par kg de carcasse.

⁸ Les charges dites « supplétives » ou « forfaitaires » sont des rémunérations théoriques du travail, du foncier et du capital de l'exploitant, évaluées à hauteur d'un standard prédéfini en référence à la rémunération à laquelle ces facteurs pourraient prétendre sur le marché du travail salarié, le marché de la location des terres agricoles (fermages) et sur le marché des capitaux.

Dans le système « **Herbagers en zones pastorales ou de montagne** », les produits permettent la couverture des charges comptables constatées et un solde disponible de 3 € par kg de carcasse.

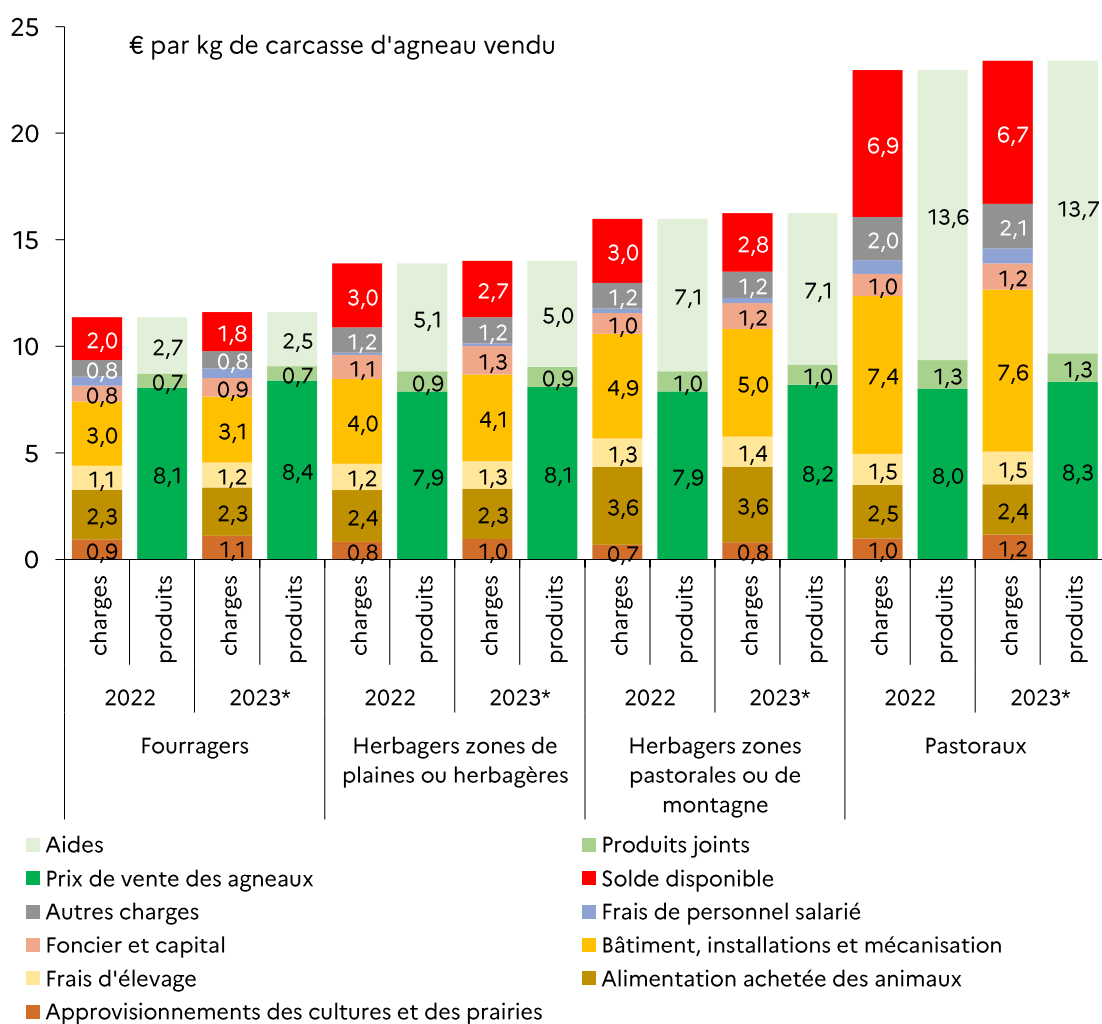
Dans le système « **Pastoraux** », les produits permettent la couverture des charges comptables et un solde disponible de 7 € par kg de carcasse.

En 2023, l'ensemble des charges estimées est en augmentation (+ 4 %) quel que soit le système.

Le prix de vente des agneaux augmente pour chacun des systèmes (+ 4 %), alors que les aides diminuent dans 3 systèmes. Seul le système « **Pastoraux** », observe une hausse modérée des aides (+1%). Au final, on constate une diminution du solde disponible pour chacun des systèmes : de - 3 % pour les « **Pastoraux** » à - 12 % pour les « **Herbagers en zones de plaines ou herbagère** ».

Graphique 78

Solde disponible par système d'élevage ovin viande

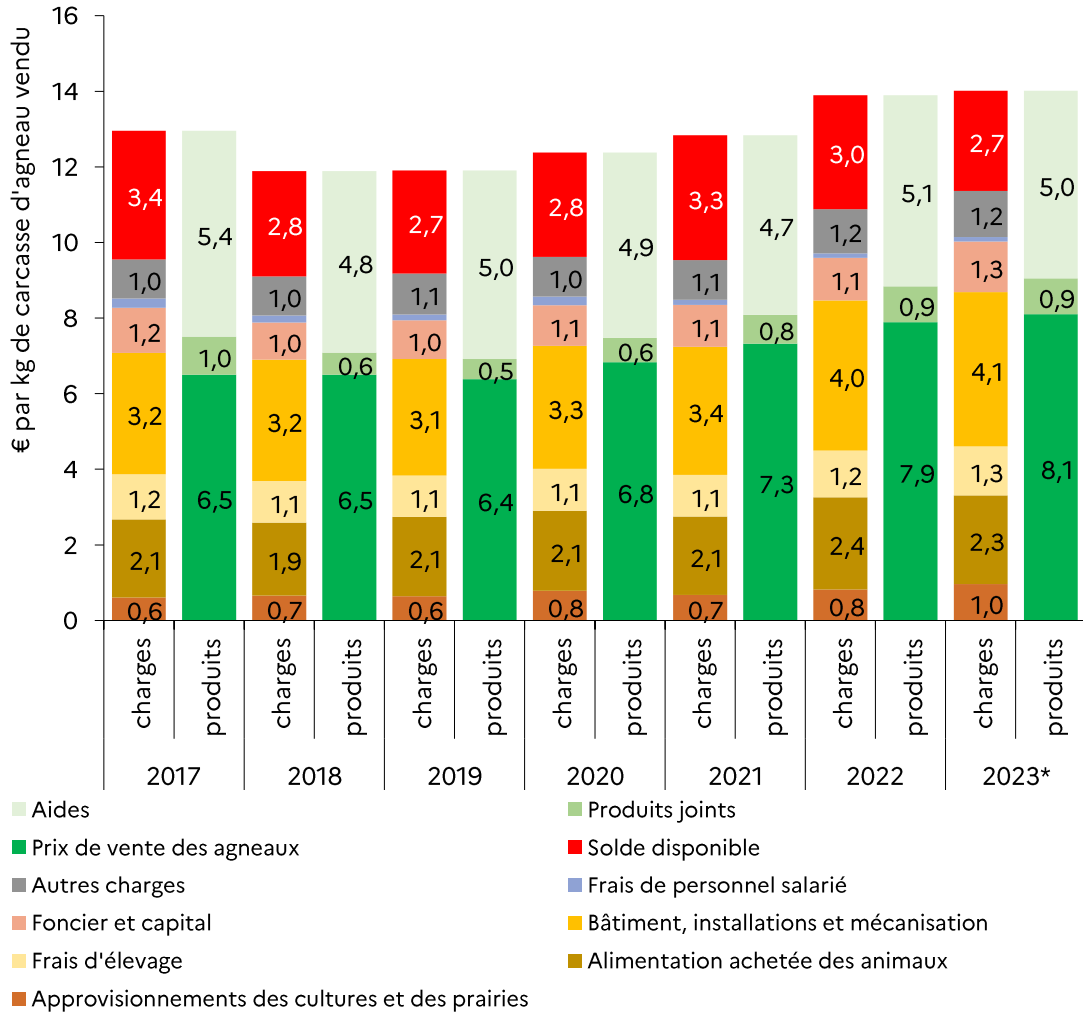


(* estimation)

Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

Graphique 79

Solde disponible pour le système herbagers zones de plaine ou herbagères d'élevage ovin viande de 2017 à 2023*



(*) estimation

Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

4.2.2. Coût de production dans les élevages ovin viande, par système

En complément de l'approche en solde disponible, l'Observatoire présente les indicateurs de coûts de production tels que définis par les interprofessions⁹

La finalité de ces indicateurs de coûts de production est différente, ayant vocation à servir de référence pour la contractualisation au sein des filières. Aussi, ces indicateurs de coûts de production adoptent des conventions de calcul et méthodes propres à chaque filière et qui ne peuvent être comparées entre elles. Ces calculs intègrent notamment des charges supplétives qui ne sont pas issues de la comptabilité des exploitations mais sont des conventions validées interprofessionnellement et destinées à intégrer, dans l'ensemble des coûts qui doivent être rémunérés par les produits de l'exploitation, en plus de ces charges mesurées comptablement, un certain niveau de rémunération des facteurs de production apportés par les agriculteurs, à commencer par le travail. À titre d'illustration de ces différences dans les conventions retenues par filières : le travail des exploitants est rémunéré à hauteur de 2 SMIC en élevage de ruminants contre 1,3 SMIC en grandes cultures.

Cette estimation, pour la campagne 2023, exprimés en euros par kg de carcasse d'agneau vendu, est réalisée par l'Observatoire à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage fournies par l'Institut de l'élevage (Idele).

Cette approche en coût de production, contrairement à l'approche comptable du Rica, prend en compte une rémunération forfaitaire des facteurs de production fournis par l'exploitant :

- pour le travail à hauteur de 2 SMIC brut par unité de main-d'œuvre exploitant,
- pour les capitaux personnels, au taux d'intérêt du livret A,
- pour les terres en propriété, au taux de fermage moyen de l'exploitation.

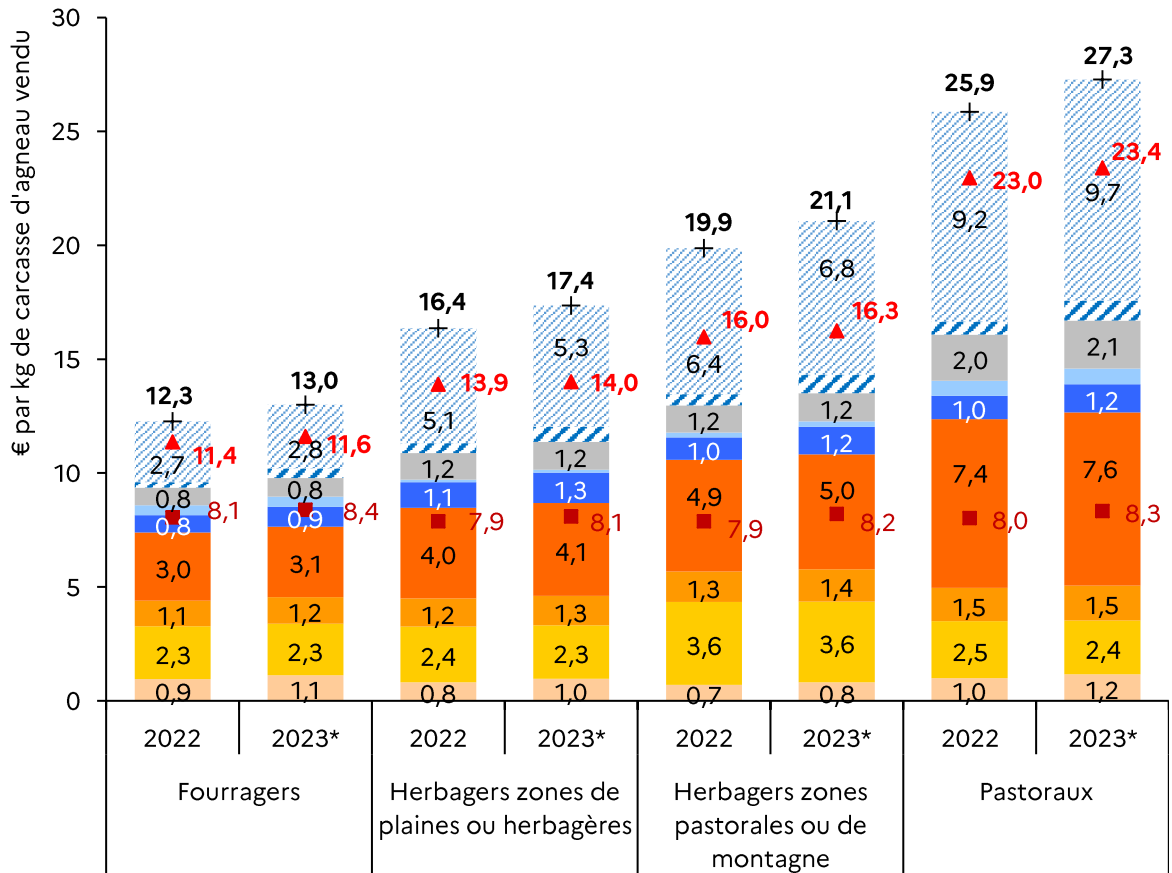
La prise en compte de ces rémunérations forfaitaires des facteurs de production fournis par l'exploitant explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

En 2023, les coûts de production estimés augmentent quel que soit le système. Par rapport à 2022, la hausse des de 5% pour le système « **pastoraux** » et de +6% pour les systèmes « **fourragers** », « **herbagers zones de plaines ou herbagères** » et « **herbagers zones pastorales ou de montagne** ». Le total des produits augmente, dans des proportions moindres, pour les systèmes « **fourragers** », « **herbagers zones pastorales ou de montagne** » et « **pastoraux** » (+2%) et reste stable pour le système « **herbagers zones de plaines ou herbagères** » (+1%).

⁹ Cf. tableau sur le site de l'OFPM : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/indicateurs-de-couts-de-production-agricole>

Graphique 80

Coût de production par système d'élevage ovin viande



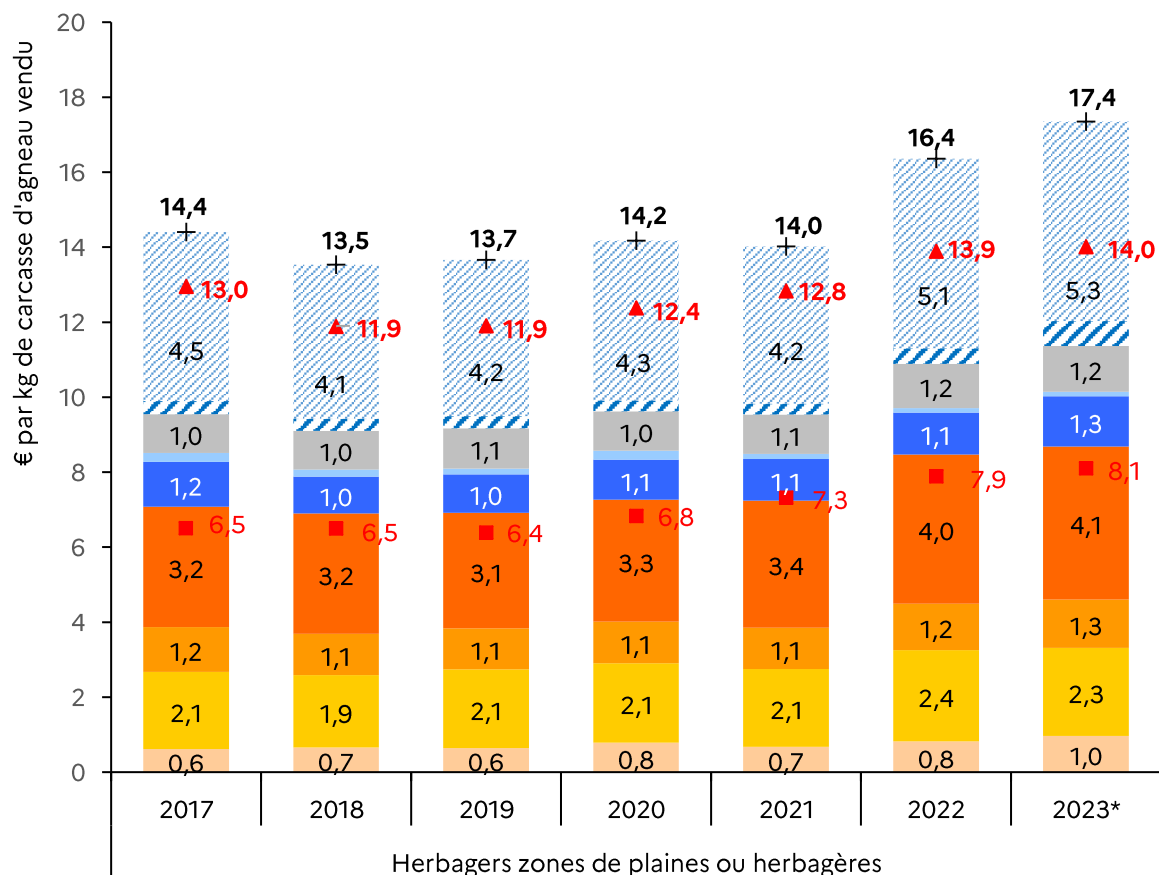
- ▨ Charges supplémentaires : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- ▨ Charges supplémentaires : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnements des cultures et des prairies
- Prix de vente des agneaux
- ▲ Prix de vente des agneaux + produits joints + aides
- + Total coût de production

(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

Graphique 81

Coût de production pour le système herbagers zones de plaine ou herbagères d'élevage ovin viande de 2017 à 2023*



- ▨ Charges supplétives : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- ▨ Charges supplétives : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnements des cultures et des prairies
- Prix de vente des agneaux
- ▲ Prix de vente des agneaux + produits joints + aides
- + Total coût de production

(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage